



HAL
open science

Compte-rendu de lecture “ Syndicalisme et santé au travail, ” Lucie Goussard et Guillaume Tiffon (Dir.), Éditions Du Croquant, 2018, 275p

Louis-Marie Barnier

► **To cite this version:**

Louis-Marie Barnier. Compte-rendu de lecture “ Syndicalisme et santé au travail, ” Lucie Goussard et Guillaume Tiffon (Dir.), Éditions Du Croquant, 2018, 275p. Socio-économie du travail , 2019, pp.177-199. 10.15122/isbn.978-2-406-09597-2.p.0177 . hal-03171289

HAL Id: hal-03171289

<https://hal.science/hal-03171289>

Submitted on 7 Apr 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

***Syndicalisme et santé au travail*, L. Goussard et G. Tiffon (Dir.), éd. Du Croquant, 2018, 275 p.**

Louis-Marie Barnier

LEST- Aix Marseille Université -CNRS

« Les habits neufs de la lutte de classe », tel est le sous-titre suggéré dans leur conclusion par les deux coordinateurs du livre qui invitent le syndicalisme, en s'emparant des questions de santé au travail, à « redynamiser le conflit social et (à) sortir de la crise dans laquelle il est empêtré depuis de longues années » (p. 260). Le syndicalisme constitue le fil conducteur de cet ouvrage, bien plus que les conflits sociaux ou la santé et les conditions de travail, pourtant l'« un des ressorts essentiels de la mobilisation contre la Loi Travail » (Beynel, p. 246¹).

Ce livre au titre ambitieux débute par une préface de J.-P. Durand qui décrit les épisodes de l'échange salaires-conditions de travail qui ont marqué le XXème siècle. Depuis la loi de 1898, qui « reconnaît les responsabilités de l'employeur dans les accidents du travail » (p. 9), la couverture sociale des salariés n'a cessé de s'améliorer. Mais ce « compromis où les deux parties sortaient gagnantes n'était qu'un leurre : les profits ne cessaient de croître alors que l'espérance de vie des ouvriers (Ouvriers spécialisés en particulier) ne suivait pas la courbe nationale » (p. 11). La santé des travailleurs était saisie davantage par les syndicats comme levier pour obtenir des primes diverses, malgré la création en 1947, à l'occasion de la sécurité sociale, des Comités Hygiène et sécurité et de l'Institut national de recherche et de sécurité. L'auteur note le basculement des années 2000 où « la santé psychique au travail est devenue un enjeu central en France, y compris dans les services, pour les syndicats et le milieu des chercheurs » (p. 13), accompagnant une nouvelle approche de l'expertise universitaire.

L'introduction de L. Goussard et G. Tiffon résume ensuite utilement et efficacement chacun des chapitres. Les dix-sept contributions, provenant de syndicalistes comme de chercheurs, s'organisent autour de six thèmes, les transformations du travail, les portées et limites du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), l'articulation des savoirs militants et experts, la négociation de la santé au travail, la politisation possible des débats sur la santé au travail et l'opportunité pour repenser l'action syndicale à travers la santé au travail. Plutôt que de les envisager successivement, nous proposons de croiser les différents thèmes retenus dans les contributions et de faire dialoguer les auteurs, au risque de faire apparaître une homogénéité du livre qu'il ne prétend pas avoir, tant sont différents les angles d'approche et la nature des matériaux mobilisés, ou de fragmenter la cohérence de chacune des positions.

L'activité syndicale dans le domaine de la santé au travail est mise en lumière grâce à plusieurs contributions. Elle se manifeste dans l'intérêt porté par des CHSCT aux expositions chimiques : le CHSCT se pose en « pole position » pour rassembler ce qui est éparpillé dans l'entreprise, tendant à « occuper une place vacante dans l'organisation de la prévention des risques professionnels » (Granaux, p. 57). Le CHSCT est « une force qui inscrit les réflexions sur les conditions de travail, et de manière générale sur la santé au travail dans un rapport social » (Gallioz, p. 83). Autre aspect moins

¹ Nous indiquons ici le nom des auteurs des différents chapitres de l'ouvrage.

souvent souligné, le syndicaliste est porteur du métier au sein du CHSCT, or « le métier est aussi vecteur de la résistance collective à la subordination (...) le métier est politique » (Fraquelli, p. 88).

Les obstacles à une action syndicale sont largement évoqués par plusieurs contributeurs. « Inventer et construire une politique revendicative est particulièrement ardue dans un contexte de chômage très élevé, d'individualisation de la gestion des salariés et leur mise en concurrence, de la précarité subjective qui les neutralise » (Linhart, p. 39).

Face à ces dimensions singulières et individualisantes du rapport à la santé ou à la pénibilité du travail, S. Fortino analyse les différentes phrases d'une grammaire syndicale déclinée par les cheminots : confronté à une transformation de leur régime de retraite, le syndicalisme cheminot cherche d'abord à unifier à travers la défense du statut ; dans un second temps les organisations syndicales s'engagent dans une longue négociation sur la reconnaissance et la compensation (voire la réduction) de cette pénibilité, devenue « une opportunité pour négocier » (Fortino, p. 172) ; une négociation ultérieure sur la Qualité de vie au travail sera l'occasion d'interroger le travail réel et l'organisation du travail à travers son sens. Ce va-et-vient entre un discours politique général unifiant et un travail de terrain sera éclairé par une recherche-action sur la formation des militants à l'analyse du travail.

Les obstacles relèvent aussi du cadre contraint du CHSCT, où « s'affrontent des rapports sociaux de tous ordres : de classe bien sûr, aussi parfois de genre, de génération » (Gallioz, p. 79), complexifiant l'instance et conduisant à ce que « ce soit les directions qui donnent le sens et la portée de ces consultations à travers la décision de suivre ou non les recommandations, les avis du CHSCT » (Gallioz, p. 80). P. Bouffartigue et C. Massot mettent en évidence l'importance de construire un rapport de force dans le CHSCT, « à l'articulation du rapport de force syndical et de la mise en discussion du travail réel » (p. 69).

« L'activité syndicale prisonnière d'autres urgences » (Bouffartigue et Massot, p. 68) est confrontée, dans le domaine des conditions de travail, à son cantonnement en une question technique qui mène à « un isolement de ces "dits techniciens" du syndicalisme » (Fraquelli, p. 89) et à une reformulation des questions soulevées à travers le prisme traditionnel : « Même lorsque les débats syndicaux pointent, par exemple, le thème de l'évolution d'un métier, ceux-ci se transforment rapidement pour retomber inéluctablement en revendications sur l'emploi, sur les orientations stratégiques de l'entreprise, sur l'avenir du service public et les salaires » (Fraquelli, p. 89).

La santé au travail est aussi largement abordée comme une opportunité pour le syndicalisme. A la lecture de l'ouvrage, on ne peut qu'être frappé par la place donnée à la réflexion générale sur le décentrement de la question vers le travail, repris dans plusieurs textes : les questions de santé et conditions de travail constituent une opportunité pour repenser le syndicalisme, ses liens avec le travail et principalement avec les salariés.

Le travail réel est évoqué dans de nombreuses communications. « Pour que les risques psychosociaux fassent l'objet d'une activité de prévention, il est nécessaire que le travail soit discuté dans l'enceinte du CHSCT » (Bouffartigue et Massot, p. 69). De même, la « compréhension des situations concrètes de travail » (Gallioz, p. 81) peut être au centre d'une véritable politique de prévention, dès lors que la direction accepte d'élargir aux conditions de travail, comprises comme toutes les conditions *du* travail, l'intervention du CHSCT dans le cas de transformation de l'activité ici d'une clinique. Cependant M. Lorient insiste sur l'écart entre les catégories utilisées par les salariés pour saisir leur difficulté (souffrance, stress, harcèlement), et la volonté syndicale d'avancer « des revendications plus collectives » (p. 114).

Investir cette question du travail revient à poser la relation qu'entretient le syndicalisme avec les salariés : l'enjeu devient non pas la santé au travail, mais la réponse à la crise syndicale. S. Fortino décrit la nouvelle stratégie de la CGT : « rentrer par la porte du travail » (citant P. Martinez) permet ainsi, en passant de la défense de l'emploi à la conquête du travail et à partir d'un bilan négatif sur la possibilité pour les salariés de « peser sur le niveau des dividendes versées aux actionnaires » (p. 167), de poser le travail comme « facteur de santé » (p. 166) en se référant à Canguilhem : il s'agit pour la CGT de renouer avec les salariés afin « d'agir concrètement sur la désyndicalisation massive » (p. 163).

Rompant avec un « syndicalisme de "l'avant-garde éclairée" » (Fraquelli, p. 91), les syndicats doivent « repenser leurs liens avec les salariés » (Mias, p. 145). Le « travail réel (devient un) moyen de transformation de l'activité syndicale » (Bouffartigue et Massot, p. 74) qui serait enfermée dans des arènes institutionnelles. C'est aussi « un renouvellement des pratiques syndicales » (p. 217) que souligne L. Théry, décrivant comment la CFDT a pu répondre par des recherches-action aux enjeux de connaissances et de pratiques, face au « déplacement, voire le cumul, d'une organisation qui contrôle le corps et la gestuel vers des formes d'organisation qui contraignent le psychisme » (p. 218). L'intervention syndicale peut même se mener à partir des dysfonctionnements créés par des choix managériaux éloignés du travail réel et de ses contraintes, dont le moindre effet n'est pas de rompre les collectifs de travail (Bouffartigue et Massot, p. 77).

C'est aussi une opportunité qu'A. Mias discerne dans la promotion de la négociation des conditions de travail : confrontés aux difficultés « à mettre en débat la situation socio-économique et les réponses en matière d'emploi » (p. 142), les représentants des salariés « tendent alors à repositionner les débats et actions syndicales sur les questions de charges de travail et de risques psychosociaux » (p. 142). Ce « déport (représente) une continuation du débat sur l'emploi par d'autres moyens » (p. 146), il engage d'autres espaces (CHSCT) ou acteurs (médecins du travail, services de santé-sécurité, experts), nous y rajouterons les salariés eux-mêmes, ce sur quoi d'autres communications insistent.

Plusieurs textes invitent même le syndicalisme à une réflexion plus stratégique. Ce nouveau cadre constitue une opportunité, pour Solidaires, de décliner une ligne syndicale particulière croisant rapport de force et construction de droits communs à tous les salariés, notamment celui du droit à la santé, permettant de « concilier intégration institutionnelle et syndicalisme de lutte » (Tcham, p. 148) : « le caractère transversal de l'objet lui sert ainsi d'appui pour construire de l'interprofessionnel et appuyer sa démarche d'extension vers le privé » (Tcham, p. 158). L. Vogel éclaire ce débat stratégique en relatant, dans ces décennies 1960 et 1970, la capacité du mouvement ouvrier italien à conceptualiser les expériences pratiques en l'articulant avec « les luttes politiques d'ensemble » (p. 200), permettant que « cette force singulière des mobilisations pour la santé au travail (soit) une des sources de la profonde dynamique anticapitaliste » (p. 201) de la société italienne dans cette période.

Le livre dévoile aussi un enjeu qui pourrait faire l'objet d'études ultérieures. La santé au travail ouvre en effet l'opportunité de retravailler le lien du syndicalisme avec les experts, les universitaires, et plus largement le monde intellectuel. N. Spire analyse l'expertise comme une force dans le jeu qui se joue face à l'employeur, croisant les regards des experts, des salariés et des syndicalistes eux-mêmes. L'expert permet de « faire advenir cette parole (des salariés) et avec elle la richesse des différents savoirs, des différentes expertises » (p. 100). S. Fortino évoque une recherche menée en commun entre universitaires et syndicalistes à la SNCF. La convocation par différents contributeurs, notamment syndicalistes, de Canguilhem, Trentin, Clot, Davezies,... montre une certaine attente envers le monde académique.

Mais l'enjeu de connaissance reste entier. A partir du bilan d'un séminaire croisant regards académiques et militants, E. Counil et E. Henry avancent que la « contrainte de devoir placer le débat sur le terrain scientifique plutôt que sur celui des formes de lutte propres aux conflits sociaux » (p. 120) participe du rapport de force entre employeurs et salariés. Ils soulignent la « très faible probabilité » (p. 123) du lien entre mobilisation et expertise dans la connaissance de la santé au travail : le paradigme épidémiologique est en défaut dans ce domaine, les effets différés des expositions sur la santé réduisent l'évidence du lien direct, le doute scientifique s'instaure dans un contexte où les débats visent à « s'abstraire de l'espace social de conflictualité » (p. 126). Les auteurs concluent sur « la difficulté des organisations syndicales à mobiliser des scientifiques » (p. 129). C'est aussi cet enjeu d'une mobilisation commune de syndicalistes et scientifiques qui apparaît central, aux yeux d'A. Thébaud-Mony, pour « briser l'invisibilité des maladies professionnelles » (p. 187).

Placé souvent sous l'angle du rapport à l'expertise mais parfois comme un effort pour « trouver des alliés » (Beynel, p. 247), le livre, qui mêle utilement les approches universitaires et syndicales, amène à réfléchir sur la capacité du syndicalisme à dialoguer avec le monde universitaire. Chaque confédération annonce ainsi associer des universitaires à leurs recherches, dans des groupes de travail sur travail et émancipation (Fortino), dans le cadre de recherche-action (Théry), en ouvrant les colonnes du bulletin mensuel de Solidaires (Beynel) ou à travers un institut de recherche (Baunay). « Les élus ont besoin d'eux pour les alerter » (Granaux, p. 63). Un effort réflexif universitaire compléterait ce premier mouvement, tel ce « renouvellement important de la recherche et de la pédagogie » (Vogel, p. 204) opéré par l'université italienne accueillant les ouvriers de la Fiat.

L'ouvrage laisse cependant sur sa faim concernant le domaine étudié. La « dimension genrée de l'invisibilité » (Granaux, p. 62) du lien entre exposition aux produits chimiques et santé, reste peu prise en compte par un syndicalisme masculin. Difficulté, inhérente au syndicalisme, à intégrer dans une démarche commune l'ensemble du salariat, notamment les femmes, les sous-traitants et les immigrés, note L. Vogel dans ce même ouvrage.

Il présente des perceptions différentes des enjeux autour de la santé au travail ainsi que les difficultés renouvelées pour le syndicalisme d'aborder cette question. L'objet même Santé au travail devient objet de confrontation, telles ces négociations dans la fonction publique, centrées sur un savoir technique dans un contexte d'absence quasi-générale de système de santé au travail, participant ainsi d'une dépolitisation du contenu à côté de la dépolitisation de la confrontation à l'Etat (Tcham, p. 150) : la santé, un effort à mener en commun ? Parler de santé au travail ramène-t-il le syndicalisme à « un syndicalisme de victimes » (Naton, p. 212), auteur-syndicaliste qui rappelle utilement que la Sécurité sociale, dont il est administrateur, devrait jouer un rôle central dans la prévention des risques plutôt que la réparation. Cet objet de débat révèle ainsi les tensions qui le traversent : la santé au travail, droit fondamental ou objet de négociation ? Le CHSCT, « instance essentielle pour les conditions de travail » (Gallioz, p. 79) ou bien instance réservée « aux enjeux de métiers » (Fraquelli, p. 88) considérés comme non stratégiques par rapport à l'emploi, les salaires ou la défense du service public ?

L'ouvrage ne permet cependant pas de valider la proposition de M. Lorient suivant laquelle les syndicalistes se détermineraient suivant deux registres, partagés par « une ligne de fracture persistante » (Lorient, p. 117), l'approche valorisante du travail constitutif de la personne (CGT, CFDT), ou le refus du travail nocif dans une perspective lafarguienne (Solidaires). De même l'opposition entre une critique « radicale » et une critique « réformiste » (Martin, p. 42), ou la nécessité pour les seuls syndicats CGT ou Solidaires de « reconflictualiser les débats sur la santé au travail » (Goussard et Tiffon, p. 257), apparaissent moins pertinentes à la lecture de ces textes.

Autour du travail se tissent de nouvelles confrontations. Mais le travail, parfois réifié dans certaines contributions qui oublient sa nature de « support de rapports sociaux² », ne paraît-il pas pour certains un objet moins compromettant, finalement, que la santé au travail, droit fondamental logé au cœur du rapport d'exploitation ?

² Vincent J.-M. (1995), « La légende du travail », in Cours-Salies P. (Dir.) *La liberté du travail*, Paris, Syllepse, pp. 71-82, p. 74.